

Commune de HAUTECOURT ROMANECHÉ

A_2026_10

ARRETE MUNICIPAL

Objet : Délégation de fonctions et de signatures

Le Maire de la commune de HAUTECOURT-ROMANECHÉ,
Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L 2122-18,
Vu le procès-verbal d'élection des adjoints en date du 20 mars 2026

A R R E T E

ARTICLE 1 : ADMINISTRATION GENERALE

En l'absence du Maire, délégation de fonction et de signature sont données à **Madame BONNAND Elisabeth**, 2^{ème} adjointe aux fins d'assurer les fonctions d'administration générale de la commune, la signature des documents comptables relatifs à l'exécution du budget et la gestion du personnel communal. En cas d'absence simultanée du Maire et de la 2^{ème} Adjointe, la délégation de signature sera assurée par **Monsieur Mathieu DESBOIS 1^{er} Adjoint**, puis par **Monsieur Vincent AZNAR 3^{ème} Adjoint en cas d'absence de Monsieur Mathieu DESBOIS 1^{er} Adjoint**.

ARTICLE 2 : TRAVAUX – VOIRIE

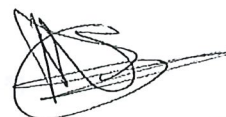
Délégation de fonction est donnée à **Monsieur Vincent AZNAR 3^{ème} Adjoint**, aux fins d'assurer le suivi des travaux et de la voirie.

ARTICLE 3 : **Madame Séverine NICOLAS** rédacteur territorial exerçant les fonctions de secrétaire de mairie est chargée de l'application du présent arrêté dont une ampliation sera transmise à Monsieur le préfet de l'Ain et notifiée à :

Madame Dominique ALVIN, responsable du SGC de Bourg-en-Bresse
Monsieur Vincent AZNAR, 3^{ème} Adjoint

Fait à Hautecourt-Romanèche, le 21 mars 2026

Le Maire
Nathalie GIVORD



Notifié le 21/03/2026
Vincent AZNAR
3^{ème} adjoint

